

Les crédits au sujet desquels les interpellations ont été déposées.

La Chambre passe à la discussion des articles.

### INTERPELLATION DE M. VIGNÉ D'OCION

M. Vigné d'Ocion. — Je m'en voudrais de vouloir la lune de miel ministérielle de M. Chautoups (Hilarité). Mais l'opinion est émise au sujet des graves événements qui se sont passés dans l'Afrique occidentale; elle demande à être rassurée.

L'orateur fait la critique du chemin de fer de Dakar à Saint-Louis que, dit-il, il faut reconstruire en quelques années de millions sur le Niger sans aucun résultat appréciable, même dans l'avenir, car le seul commerce possible dans ce pays est celui des esclaves et des armes de guerre.

Il n'y a rien à attendre ni pour le présent ni pour l'avenir de ces tristes régions.

M. Vigné d'Ocion. — Le ministre des colonies vient de réorganiser ces colonies. Malheureusement, l'organisation révisée est toute impossible. Comment donner une direction unique à un pays qui va de Tombouctou au Dahomey, dépourvu de moyens de communication et qui contient des populations différentes par la langue, les mœurs, les institutions sociales?

Toutes ces terres coloniales ne nous donneront que des déboires, il est temps de mettre un terme à nos sacrifices. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

### INTERPELLATION DE M. LE HERISSÉ

M. Le Herissé. — Depuis la dernière interpellation, malgré le vote de la Chambre, aucune modification n'a été prise en ce qui concerne la haute administration du Soudan. Aujourd'hui, le mal a empiré et la commission du budget refuse les crédits qui lui sont demandés.

Lorsque M. Delcassé vient demander un crédit pour envoyer la colonne Monteil dans l'Oubanghi, la Chambre vote 1,800,000 francs. Cependant, ces crédits ont été affectés à la Côte-d'Ivoire, ainsi que le constate M. Cocheret dans son très beau rapport. M. Cocheret a fait lui-même un acte d'honnêteté politique. (Applaudissements.)

Aujourd'hui, on réclame des crédits supplémentaires, rendus nécessaires par la mauvaise administration du Soudan. On a créé dans cette colonie les situations les plus exagérées. Le gouverneur dépense 1,300 francs d'indemnité, alors que le capitaine de Kayes n'en a que 200. (Exclamations. — Oh! oh!)

M. Lagnel. — Ce sont des criminels! (Applaudissements.)

M. Le Herissé. — Les gaspillages sont le fait de M. Grodet.

Je passe à la colonne Monteil et vais me servir de la carte que le ministre des colonies a bien voulu nous faire distribuer.

M. Le président (s'agitant). — Je constate que plusieurs membres de la Chambre ne possèdent pas cette carte, ce qui prouve que si la distribution avait été autorisée par le président elle n'aurait pas été plus régulière et plus légitime. (Très bien à l'extrême gauche; mouvements divers au centre.)

M. Le Herissé. — En ce qui concerne ce qui a été fait contre Samory, il faut rappeler que le capitaine Marchand avait demandé quatre compagnies en décembre 1894 pour en venir à bout. On ne les envoya pas et on cesse toute marche en avant, et Samory put rallier ses contingents.

Le résultat de cette inaction retombe sur ceux qui ont donné l'ordre de s'abstenir. Il fallait faire coincider les opérations au sud avec celles du nord. (Très bien.)

On a envoyé la colonne Monteil trop tard. Le colonel Monteil fut obligé de perdre deux mois dans des opérations qui arrêtèrent la concentration. Il était arrivé avec sept compagnies, il dut en laisser dix au Dahomey et assurer ces dernières.

M. Le Herissé. — Il s'en est fallu de peu que l'on ne surprit Samory et que le colonel Monteil se révoltât la prise de la Smalab d'Abdel-Kader. (Applaudissements.)

M. Delcassé donne le signal des applaudissements.

Après des négociations interrompues, la colonne Monteil dut se reporter en arrière pour refaire ses approvisionnements, non sans livrer dix-huit combats avec une bravoure sans égale. (Vifs applaudissements.)

Après cette vaillante conduite, au lieu de récompense, c'est un ordre de rappel qu'on demande au gouvernement Bingher qui se trouve à 300 kilomètres de là.

Je parlerai sans acrimonie contre le ministre des colonies qui est sur les bancs, car depuis qu'il est au pouvoir je suis plein d'admiration pour son œuvre. (Exclamations et longue hilarité. Applaudissements sur les bancs socialistes.)

Mais je regrette que cet ordre ait été donné par moi. (Très bien à gauche.)

C'est par télégramme que l'organisation de la colonne Monteil a été modifiée. La responsabilité de l'échec de la colonne Monteil retombe moins sur le ministre que sur ceux qui ont entrepris les ordres du ministre, le gouverneur du Soudan entre autres qui a refusé d'exécuter les ordres qui lui avaient été donnés.

Aujourd'hui, nos postes ne sont pas à l'abri d'un coup de main que peut tenter Samory, la situation est grave, aussi bien au Soudan qu'à la Côte d'Ivoire, et M. Grodet est toujours gouverneur du Soudan!

Quelles mesures va-t-on prendre? On a nommé M. Chaudry, gouverneur général, mais ce n'est pas suffisant pour amener Samory à traiter avec nous.

M. Rousseau. — Ce choix est excellent.

M. Le Herissé. — MM. Dodds et Archinard ont refusé parce qu'ils représentent, eux, une opinion (Bruit).

Cette idée d'un gouverneur général vous est venue dans l'espace d'un mois. M. le ministre l'orateur, examinant les concessions consenties par M. Delcassé, dit que M. Verdier, concessionnaire de cinq millions d'hectares, vendit la signature de M. Delcassé 400 mille francs à une Société par actions.

M. Delcassé. — Est-ce une attaque personnelle?

M. Le Herissé. — Je n'ai aucune raison d'attaquer votre honorabilité.

M. Delcassé. — Mon honorabilité est intacte et je considère l'allusion comme une injure.

M. Le Herissé conclut au rejet des crédits.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 258 voix contre 205.

L'ordre du jour de M. Bozerman est adopté par 309 voix contre 54.

### Vote des crédits

L'ensemble du projet des crédits non contestés est adopté par 351 voix contre 71. Séance levée.

## A MADAGASCAR

Paris, 26 juin. — Une note officielle, que nous reproduisons à titre d'information, dément que d'autres décès d'officiers se soient produits à Madagascar depuis celui du colonel Gillon. Le lieutenant Litschpousse dont un journal avait annoncé la mort, n'a souffert que d'une indisposition légère.

La même note ajoute: « Il est bon de mettre le public en garde contre la propagation de ces fausses nouvelles qui alarment inutilement les familles. »

Ainsi que le prescrit le règlement sur le service de santé, le ministre de la guerre est avisé télégraphiquement de tous les décès d'officiers et de ceux des hommes de troupe tués à l'ennemi. Notification en est faite sans aucun retard aux familles intéressées.

### Les Grèves en province

#### LYON

##### Une victoire ouvrière

Lyon, 27 juin. — La grève locale qui atteignait 15 ateliers métallurgiques et qui durait depuis le 3 mai, a pris fin le 19 juin, mais cette fois tout à l'avantage des ouvriers. Il y avait 175 mouleurs en lutte contre le capital.

Sur ce nombre, il n'y a eu que trois renégats. C'est donc grâce à l'énergie de nos camarades lyonnais que nous pouvons enregistrer une victoire ouvrière de plus.

Voici la liste des résultats obtenus: 1. Augmentation du salaire de 50 centimes, pour les mouleurs n'ayant subi une diminution aux tarifs de 1893; 2. Minimum de salaire à 5 francs pour tout ouvrier âgé de 20 ans; 3. La paye toutes les semaines au lieu de toutes les quinze; 4. Bulletin de paye obligatoire; 5. 1 heure 1/2 pour le repas de 11 heures pendant toute l'année; 6. Les heures supplémentaires augmentées de 50 p. 100.

En outre les patrons se sont engagés à reprendre leur personnel intégral dans un délai de huit jours.

Ces conventions ont été signées par les deux parties, conformément à la loi; la minute du procès-verbal restera au greffe de la mairie et une autre expédition a été faite au préfet ainsi qu'aux deux parties.

Parmi les syndicats qui ont fait preuve de solidarité, il faut noter les syndicats de mouleurs fédérés de Lille, Voiron, Saint-Etienne, Niort, etc., etc.

A noter la déclaration suivante du Comité fédéral de la Fédération des mouleurs de France: « Nous ne serons jamais les provocateurs des grèves; les revendications que nous formulons dans l'avenir, seront comme celles de Lyon: très acceptables; mais si les patrons nous provoquent, nous ne reculerons pas devant la lutte. »

### Un officier meurtrier

Oran, 26 juin. — Vendredi soir un jeune sous-lieutenant de chasseurs, M. C..., en garnison à Kairouan, descendant à l'hôtel demandait deux chambres communiquant pour lui et une dame qui l'accompagnait.

Hier M. C... réglait la note en annonçant son départ. Ce matin une amie, étant venue rendre visite à la dame qui était avec l'officier, frappa à la porte, mais ne recevant aucune réponse elle fit ouvrir.

Un spectacle horrible s'offrit à ses yeux. L'officier et la femme gisaient inanimés; la femme avait la tête trouée de deux balles, l'officier la tête trouée d'une balle de revolver d'ordonnance.

Les constatations ont établi que l'officier avait tué la femme, puis s'était suicidé.

### Mystérieuse disparition

Paris, 26 juin. — Une mystérieuse disparition, rappelant par plus d'un côté celle de l'expert Garnier, fait l'objet de toutes les conversations dans le quartier de la place Vendôme.

Un joyailler-bijoutier, M. D..., n'a point reparu depuis samedi à sa maison de commerce de la rue de la Paix. Sur la devanture baissée de son magasin, une affiche manuscrite porte ces mots: Fermé pour deuil de famille.

Que cache son absence? Il est difficile de l'affirmer.

Dans la rue de la Paix où l'émotion est grande, les bruits les plus divers courent: « Il est parti pour la capitale et où les scellés ont été apposés ce matin. »

M. D... est venu. Il a trois enfants dont deux filles très richement mariées, l'une à un bijoutier de la rue de la Paix, l'autre à un grand négociant de la rue du Sentier. Les deux autres se refusent à donner le moindre renseignement.

### L'AFFAIRE PORTALIS-GIRARD

Paris, 25 juin. — Aujourd'hui a été appelée devant la 8e chambre correctionnelle l'affaire Portalis-Girard, poursuivie pour chantage envers la Compagnie générale transatlantique.

L'ouverture de l'audience, Girard, détenu, n'ayant pas été amené au Palais, le tribunal a suspendu l'audience.

L'audience a été reprise une demi-heure après.

M. Ribot étant présent, l'interrogatoire a commencé ainsi: Le président. — Vous étiez le collaborateur de Portalis et l'administrateur du XIXe Siècle?

R. — Je ne m'occupais pas de la rédaction, même de la rédaction financière. Si j'avais voulu, je ne l'aurais pas pu.

D. — Vous étiez en communauté d'intérêts avec Portalis?

R. — Nous avions souvent des différences; il recevait des amis; il ne m'a jamais une seule fois invité à dîner.

Sur ce mot l'interrogatoire prend fin, et comme Girard paraît fort souffrant, le tribunal a appelé le docteur Floquet, médecin au Palais, pour procéder à un examen médical.

Une seconde fois l'audience est suspendue.

A la reprise, sur l'avis conforme du médecin et malgré les efforts du prévenu qui s'efforce, en sanglotant, qu'on le juge, le tribunal renvoie l'affaire au premier jour, c'est-à-dire à une date indéterminée.

Ensuite, à la demande de M. Desplats, avocat de Girard, et attendu que, dans

l'état où se trouve celui-ci, il n'y a pas lieu de craindre qu'il puisse se soustraire à l'action de la justice, le tribunal ordonne sa mise en liberté provisoire s'il n'est retenu pour autre cause.

On sait, en fait, que Girard purge actuellement la condamnation qui l'a frappé pour l'affaire des cercles. Il sollicitera bientôt la libération conditionnelle.

## ÉTRANGER

### BELGIQUE

#### Drame de ménage

Bruxelles, 26 juin. — Un cruel drame de ménage a mis en émoi, vers 4 heures 1/2 du matin, la partie populeuse de la rue du Marais.

Dans un estaminet situé au n° 83 de cette rue habite le facteur des postes Joseph Petit, marié pour la seconde fois et ayant deux enfants de son premier mariage. Petit, âgé d'une cinquantaine d'années, est considéré comme un excellent employé et un homme d'un caractère fort doux; il se sentait cependant guère avec sa femme, qui, il y a quelque temps l'a quitté et vécut de son côté dans des conditions assez déplorables.

Petit se mit à la recherche de sa femme, qui vint, hier matin précisément, travailler à la journée, dans le voisinage. Elle fut rencontrée par son mari au seuil du domicile conjugal. Le facteur se jeta sur elle, la saisit par les cheveux, et la força à remonter à l'appartement, au second étage. Quelques secondes après, cinq détonations éclatèrent, ameutant les voisins qui, s'étant précipités, trouvèrent les époux Petit gisant tous les deux ensanglantés sur le sol.

M. Carré respira encore faiblement, le bruit fait par la détonation du second coup de revolver tiré par sa femme lui fit ouvrir les yeux et passa un terrible éclair d'angoisse. Ses lèvres s'agitèrent, mais il ne put prononcer un seul mot.

Après une heure et demie de terrible agonie, l'avocat rendit le dernier soupir. Tel est le récit exact de ce fait tragique. C'est donc à tort que le Temps fait dire à M. Clémenceau, dans une interview, que Mme Carré... est venue voir Mme Carré elle-même. C'est en quittant M. Carré avec lequel elle venait d'avoir un entretien, que Mme Carré... est restée en présence de Mme Carré... de cette circonstance fortuite qu'est né le drame.

### Les Enfants martyrs

Bruxelles, 26 juin. — Un fait abominable vient de se faire jour à Laeken. On a découvert qu'une fillette de 4 ans était torturée par ses parents dans des conditions horribles qu'il est difficile d'imaginer.

La petite martyre fut transportée à l'hôpital de Laeken. Là, elle fut examinée par le docteur Baudoux, qui déclara qu'elle était atteinte par les privations. De plus, le praticien constata que le corps chétif de l'enfant portait de nombreuses traces de cordes au moyen desquelles elle avait été ligotée.

Les époux D... ont été arrêtés tous deux hier. Citons un fait entre cent: Un jour, la femme D... avait obligé sa fille à manger des pommes de terre gâtées; l'enfant avait tout rejeté, tant ces aliments étaient infects. Et cette mère indignée a contraint l'enfant à manger une seconde fois ce que le pauvre estomac de l'enfant n'avait pu digérer!

### ALLEMAGNE

#### Le canal de Kiel

Berlin, 26 juin. — On assure, dans les cercles diplomatiques, que certaines puissances auraient l'intention de contester à l'Allemagne la faculté de prélever des droits de péage sur le nouveau canal de Kiel.

La navigation par le nouveau canal sera ouverte à partir du 1er juillet, aux navires jaugeant jusqu'à sept mètres et demi.

### ANGLETERRE

#### Retraite de M. Gladstone

Londres, 29 juin. — M. Herbert Gladstone a catégoriquement déclaré que son père n'avait pas l'intention de rentrer dans la vie politique. Il ne se représentera même pas dans le comité de Midlothian.

## LE DRAME

### du faubourg St-Honoré

Plusieurs versions circulent sur les causes du terrible drame que nos lecteurs connaissent.

Voici les motifs réels de cette sanglante tragédie et les circonstances exactes dans lesquelles elle s'est accomplie:

Les motifs du drame C'est bien un drame passionnel dont le dénouement sanglant a eu lieu dans l'hôtel du Faubourg Saint-Honoré. Reprétons cette tragique histoire.

Il nous faut pour cela remonter à quelques années en arrière, à l'époque du mariage de M. et de Mme Carré.

C'est dans son cabinet où Mme Balitzer, femme d'un banquier viennois connu, vint lui demander conseil pour divorcer, que M. Carré fit connaissance de celle qui devait porter son nom; sa beauté, sa parfaite correction firent sur lui une profonde impression. Il plaida pour elle, gagna sa cause et l'épousa quand le divorce fut prononcé.

C'est dans son cabinet où Mme Carré fit connaissance de celle qui devait porter son nom; sa beauté, sa parfaite correction firent sur lui une profonde impression. Il plaida pour elle, gagna sa cause et l'épousa quand le divorce fut prononcé.

Très mondains tous deux, M. et Madame Carré faisaient le charme des soirées auxquelles ils assistaient.

L'avocat avait un esprit fin et mordant, était agréable causeur et se piquait de littérature.

Il avait un auditoire de femmes qui l'écoulaient avec admiration et lui faisait des protestations d'admiration et lui faisait des protestations d'admiration.

L'une d'elles, particulièrement, se plaisait à l'entendre, elle le laissait comprendre séduire par sa beauté, M. Carré oublia les serments de fidélité éternelle jurés à sa femme, et l'admiration de son talent, épouse légitime d'un autre, devint sa maîtresse.

Mme Carré ne se douta jamais de l'indignité de celui qu'elle chérissait au point en jour davantage. Le mari de l'infidèle fut plus clairvoyant; il ne le douta bientôt plus de son infamie.

Il écrivit alors à M. Carré une lettre où il se plaignait violemment et annonçait qu'il allait rendre le complice de sa femme devant le conseil de l'ordre des avocats.

Il lui demandait en même temps la réparation qui lui était due pour l'outrage fait à son honneur.

M. Carré pria aussitôt de ses amis intimes, M. X. Bernard-Derosne d'aller trouver M. X. Bernard-Derosne et de lui se mettait à son entière disposition. Il lui demandait seulement d'enjourner la rencontre jusqu'à vendredi, afin de pouvoir régler ses affaires.

Le drame Lundi soir, précisément à l'heure où M. Bernard-Derosne était chez M. X... et qu'on

convenait qu'il y aurait dût vendredi prochain, Mme X... venait chez M. Carré. Un entretien avait lieu et on se dit que ne se fût pas en vain que cette dame avait fait le cabinet de M. Carré qui lui avait probablement dit que tout était définitivement rompu entre eux. Le malheur voulut que dans l'antichambre, en sortant, Mme X... se trouvât face à face avec Mme Carré.

Se plantant devant elle, elle s'écria: « Vous, voilà ce que j'ai à vous dire: je suis la maîtresse de votre mari depuis trois ans! On comprend l'horreur de la scène! Mme Carré éplorée se tourna vers son mari et lui dit: « Malheureux, que vous ai-je fait pour que vous m'ayez traité ainsi! » M. Carré se jeta à genoux et lui demanda pardon; mais Mme Carré le repoussa:

« Non, dit-elle, j'aime mieux mourir. » Et elle court s'enfermer dans sa chambre pour mettre son projet à exécution. C'est alors que M. Bonhomme, secrétaire de M. Carré, qui se tenait à côté de Mme Carré, entendit les derniers mots de ce douloureux dialogue, parvint à pénétrer dans la chambre, et aperçut Mme Carré qui tenait une fiole de poison à la main. Il se précipita; mais tandis qu'il cherchait à lui arracher la fiole une détonation retentit dans la chambre voisine. M. Carré venait de se bruler la cervelle.

Mme Carré et le secrétaire s'élançant auprès de lui. La malheureuse femme se pencha vers son mari: « Je te pardonne, mon cher, et je t'aime », lui dit-elle. Puis elle courut vers de l'eau dans une cuvette, tandis que le secrétaire cherchait à arrêter le sang qui coule de la blessure.

Enfin, folle de douleur, elle saisit le revolver fumant encore, et se précipitant dans son cabinet de toilette, elle se tira une balle dans la tête.

M. Carré respira encore faiblement, le bruit fait par la détonation du second coup de revolver tiré par sa femme lui fit ouvrir les yeux et passa un terrible éclair d'angoisse. Ses lèvres s'agitèrent, mais il ne put prononcer un seul mot.

Après une heure et demie de terrible agonie, l'avocat rendit le dernier soupir. Tel est le récit exact de ce fait tragique. C'est donc à tort que le Temps fait dire à M. Clémenceau, dans une interview, que Mme Carré... est venue voir Mme Carré elle-même. C'est en quittant M. Carré avec lequel elle venait d'avoir un entretien, que Mme Carré... est restée en présence de Mme Carré... de cette circonstance fortuite qu'est né le drame.

## CHRONIQUE ÉLECTORALE

### LES ÉLECTIONS CANTONALES

Lille-Nord-Est Réunion du comité électoral du canton Nord-Est jeudi 27 à 8 heures du soir, estaminet Viseur, rue Rabelais 6, à Fives. — Présence indispensable.

Lille Sud-Est Jeudi 27 juin, à 8 heures, réunion de la Commission électorale, chez Goudin, 21, rue de la Vignette.

Samedi 29 juin, à 8 heures 1/2 du soir, estaminet de la Liberté, 21, rue de la Vignette, Réunion publique par le citoyen Dupied.

Canton de Cysling A Camphin-en-Pévèle, salle Vve Delemar-Séquesse, dimanche 30 juin, à 5 heures, par les citoyens Ragheboom et Deveroy.

Canton d'Haubourdin MARRAIS-DE-LOMME. — Dimanche 7 juillet, à 8 heures du soir, estaminet du Petit-Boucheur, rue de la République, réunion publique avec concours des citoyens Ragheboom, Paulon et Deleuelle.

Ordre du jour: la prochaine élection cantonale.

Réunion du Comité cantonal. — Dimanche 7 juillet, à 4 heures, réunion de toutes les sections du canton à l'estaminet du Petit-Boucheur, au Marais de Lomme.

Les délégués sont priés d'apporter un rapport concernant le nombre d'affiches et de bulletins pour leur commune respective et pour celles qu'ils voudraient visiter.

LOMME. — Dimanche 7 juillet, réunion du comité central, au Cœur Joyeux, à 5 heures du soir. Présence indispensable.

### A Valenciennes

On nous écrit: Si l'on en croit les bruits qui circulent à Anzin et à Beuvrages, il y aura lutte dans le canton nord aux élections pour le Conseil d'arrondissement.

Il n'est questions, depuis quelques jours, que de déloger les honorables MM. Debaralle et Patoir, conseillers sortants, dont on connaît l'insuffisance et la servilité, pour les remplacer par des citoyens à la fois fermes et dignes, et auxquels le sous-préfet Juy/Massé n'imposera plus sa manière de voir et sa volonté, comme il a pu le faire jusqu'ici à l'égard de ses conseillers.

C'est effet, des démarches dont nous ne connaissons pas encore le résultat ont été faites auprès de deux personnes également recommandables, tant par leur connaissance que par leur popularité, pour leur offrir d'être candidats.

L'un est M. Lefebvre, maire de Beuvrages, député du conseil des cultivateurs de l'arrondissement de Valenciennes, dont la compétence en matières agricoles est connue. L'autre serait, nous a-t-on dit, M. Fontaine, clerc de notaire à Valenciennes, dont il était dernièrement question pour la rédaction d'un nouveau journal qui devait être créé à Valenciennes: « Le Vainqueur socialiste. »

Ce dernier n'aurait été sollicité que par esprit d'opposition à M. Lepez, député de la circonscription, dont on connaît les délégués avec M. Fontaine.

Serait-ce déjà le commencement de la campagne contre le député de Raimon-Vicoigne, que nous a été annoncée comme devant être entreprise en vue des élections législatives?

Dans tous les cas, que ce soit pour cette raison ou pour une autre, et sans partager les opinions de M. Lefebvre, qui en somme n'est qu'un opportuniste, un peu plus honnête que les autres, il est clair, mais d'une attitude méritoire dans certains cas d'être discutés, ni les préférences de M. Fontaine dont les idées socialistes sont à notre avis trop modérées, ni le nous devons noter pas de savoir et de constater que MM. Debaralle et Patoir, que nous avons toujours considérés comme de très nulles, auront, si l'on en croit, à forte partie et qu'ils pourraient bien rester sur le carreau.

Allons, il y aura encore de beaux jours pour les amateurs de réunions publiques, car il est probable que si M. Fontaine est candidat, nous aurons le plaisir de l'entendre. Il nous doit le développement que comporte son programme, nous ne doutons pas qu'en partie, il tiendra sans doute à l'exposer en entier aux électeurs et il est à même de le faire, non sans un certain talent.

Nous serions heureux de savoir ce que pense M. le sous-préfet Juy de Valenciennes de l'éventualité d'une élection pouvant amener M. Fontaine à siéger, à côté de lui, au Conseil d'arrondissement!

## PAS-DE-CALAIS

On nous écrit: Une tentative d'émoulement de la liberté électorale vient d'arriver dans une réunion qui s'est tenue à Pas, au sujet de l'élection prochaine d'un conseiller général, en remplacement de M. Caudron, décédé.

Cette réunion, au fond purement légitimiste et réactionnaire, avait pour but de dénigrer la qualité de comité républicain pour mieux tromper la majorité des électeurs du canton qui est républicain, et lui imposer sous prétexte de discipline républicaine, le seul candidat de son choix, M. Vaillant, de Fonquevillers, à l'exclusion de tout autre candidat.

Tel candidat, tel comité. Or il existe des documents et des témoins qui sont prêts à prouver que M. Vaillant, de Fonquevillers, n'est qu'un rallié qui a conservé toutes ses relations réactionnaires. Comment peut-il en être autrement?

En 1874, M. Vaillant faisait partie des comités royalistes et travaillait avec eux à restaurer la monarchie. Il assistait régulièrement aux réunions légitimistes qui se tenaient à Arras, rue des Baudets et il est allé à Bu présenter ses hommages de vive voix, à M. le comte de Paris.

En 1882, il écrivait des lettres aux notabilités du canton de Pas pour leur recommander la candidature légitimiste et réactionnaire du sieur Cavois-Lantoin contre le candidat républicain Bouillez-Bridou. Il a contribué à la fondation de l'université catholique de Lille.

Il a écrit plus d'une fois sous les initiales V. des articles dans le journal réactionnaire le Pas-de-Calais et dans d'autres journaux réactionnaires, etc., etc. C'est en vain que quelques républicains sincères, fourvoyés dans cette pétaudière ont protesté contre un tel escamotage du suffrage électoral et contre la prétention d'un semblable comité de donner l'étiquette républicaine à ce candidat.

En 1874, M. Vaillant faisait partie des comités royalistes et travaillait avec eux à restaurer la monarchie. Il assistait régulièrement aux réunions légitimistes qui se tenaient à Arras, rue des Baudets et il est allé à Bu présenter ses hommages de vive voix, à M. le comte de Paris.

## Chronique Régionale

### LES GRÈVES

#### A LILLE

C'est par erreur que nous avons annoncé la grève chez M. Féron-Vrau, tisseur, rue des Stations: c'est chez M. Féron, fils, même rue que cette grève s'est produite. De cette grève, il ne reste plus que dix ouvriers qui, ayant reçu leur livret, font venir, pour vendredi prochain, leur patron devant le Conseil des prud'hommes.

#### A Dunkerque

Hier matin, les ouvriers tubistes employés aux travaux de l'écluse au Nord, se sont mis en grève. Les grévistes, qui sont au nombre de cinquante, réclament une augmentation de salaire. — Ce qui n'est pas trop demander. Ces ouvriers qui travaillent douze heures par jour dans les saisons de l'été, touchent 45 centimes à l'heure. C'est cette rémunération qu'ils trouvent avec raison insuffisante et qu'ils voudraient qu'on élevât à 50 centimes.

L'entrepreneur a consenti une augmentation de 2 centimes; mais les ouvriers maintiennent leurs réclamations et ils paraissent décidés à ne reprendre le travail que s'il y est fait entièrement droit.

Qu'ils tiennent bon, il faudra bien qu'on leur donne gain de cause.

#### A Fourmies

La grève des tisseurs de Malakoff se continue dans le plus grand calme. Comme concession, le patron avait proposé 20 centimes de gratification par jour pendant un mois! Naturellement les ouvriers ont refusé, alléguant que c'était un salaire rémunérateur qu'ils demandaient et non des gratifications. Plusieurs des grévistes ayant trouvé de l'ouvrage ailleurs, ces bons patrons catholiques les ont empêchés de travailler. C'est là un procédé véritablement honteux de la part des patrons. On nous signale aussi une manœuvre incorpore de la part de la gendarmerie: dès que des grévistes sortent d'un cabaret quelconque nos pandores entrent aussitôt pour s'informer de ce que disent